

LA PARABOLE DU BON SAMARITAIN

Lc 10, 25-37

²⁵ Et voici qu'un légiste se leva, et lui dit pour l'éprouver : « Maître, que dois-je **faire** pour avoir en héritage la vie éternelle ? » ²⁶ Il lui dit : « Dans la Loi, qu'y-a-t-il d'écrit ? Comment lis-tu ? » ²⁷ Celui-ci répondit : « Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de tout ton esprit, et ton prochain comme toi-même » – ²⁸ « Tu as bien répondu, lui dit Jésus ; **fais** cela et tu vivras. » ²⁹ Mais lui, voulant se justifier, dit à Jésus : « Et qui est mon **prochain** ? » ³⁰ Jésus reprit : « Un homme **descendait** de Jérusalem à Jéricho, et il tomba au milieu de brigands qui, après l'avoir dépouillé et roué de coups, s'en allèrent, le laissant à demi mort. ³¹ Par coïncidence, un prêtre **descendait** par ce chemin-là ; il **le vit et passa outre**. ³² Pareillement un lévite, survenant en ce lieu, **le vit et passa outre**. ³³ Mais un Samaritain, qui était en voyage, arriva près de lui, **le vit et fut pris de pitié**. ³⁴ **Il s'approcha**, banda ses plaies, y versant de l'huile et du vin, puis le chargea sur sa propre monture, le mena à l'hôtellerie et **prit soin de lui**. ³⁵ Le lendemain, il tira deux deniers et les donna à l'hôtelier, en disant : **Prends soin de lui**, et ce que tu auras dépensé en plus, je te le rembourserai, moi, à mon retour. ³⁶ Lequel de ces trois, à ton avis, s'est montré le **prochain** de l'homme tombé aux mains des brigands ? » ³⁷ Il dit : « Celui-là qui **a fait** la miséricorde envers lui. » Et Jésus lui dit : « Va, et toi aussi, **fais** de même. »

Un légiste : autrement dit un docteur de la Torah, la Loi¹, chargé de constituer le Droit à partir d'elle et de l'enseigner ; cette profession, qui supposait un sérieux apprentissage par cœur dans des écoles, sous la direction d'un Rabbi/Maître, jouissait d'une grande autorité.

Se leva : position du disciple qui devait se tenir debout devant le Maître assis ; mais c'est ici une position hypocrite comme l'indique ce qui suit.

Et lui dit pour l'éprouver : évidemment, comme docteur de la Loi, il n'est pas à court de réponse à la question qu'il va poser. Il veut éprouver l'orthodoxie ou l'habileté théologique de Jésus, éventuellement le prendre en défaut pour le discréditer, parce qu'il sait qu'il n'est pas scribe (« Les Juifs, étonnés, disaient : “Comment connaît-il les lettres sans avoir étudié/été disciple ?” » Jn 7, 15), et qu'il ne peut, comme lui, se réclamer d'un maître humain officiel qui l'aurait formé (cf. Lc 20, 2).

Maître/Rabbi : terme honorifique adressé aux docteurs de la Loi, mais aussi aux guides spirituels (Jean-Baptiste [Jn 3, 26] ; Jésus).

Que dois-je faire pour avoir en héritage la vie éternelle ?² : cette question implique deux choses : un agir moral et une récompense subséquente, la vie éternelle. La croyance en une vie sans fin après mort et résurrection du corps est attestée explicitement par deux fois dans l'A.T., en 2 M 7, 9 et Dn 12, 2 (cf. Sg 5, 15) ; cette notion est ici entendue, même si Jésus la précisera par ailleurs (Jn 6, 47) ; la question ne porte pas sur elle, mais sur *le moyen* d'obtenir la vie éternelle. Elle situe néanmoins l'ensemble dans une perspective extra-mon-daine et eschatologique. Le terme *hériter*, lui, fait allusion à la possession de la terre de Canaan, que les fils d'Israël avaient reçue, comme en héritage, des mains de Dieu, et qui demeurait, dans la pensée juive, le type du bonheur messianique.

Il lui dit : « Dans la Loi, qu'y-a-t-il d'écrit ?... » : Jésus sait qu'il se trouve face à un spécialiste de la Loi ; il le renvoie à l'Écriture et « fait en sorte qu'il donne lui-même la réponse » (Benoît XVI). Il distingue le contenu de la Loi (« Qu'est-il écrit ? ») de son interprétation (« Comment lis-tu ? »).

Celui-ci répondit : « Tu aimeras... » : Dans sa réponse, le légiste cite, en les combinant, deux textes de la Loi transmis par Moïse : Dt 6, 5 et Lv 19, 18 ; **le premier** est le cœur même de la prière récitée deux fois par jour (matin et soir) dans le judaïsme, le *Shema Israël* ; le *faire* ici se rapporte à

1 C'est-à-dire les 5 premiers livres de nos Bibles : Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome.

2 « En Grèce on cherche la vérité ; en Israël on poursuit le salut et, pour l'obtenir, la justice », Luc GODET.

Dieu : il s'agit de l'aimer, de lui rendre un culte, de garder ses commandements (Décatalogue) en mémoire et en actes³, et de les transmettre. **Le second** est extrait d'un autre discours adressé « à toute la communauté des fils d'Israël » (Lv 19, 2) dans une section qui touche à la vertu de justice et où le *faire* se rapporte à celui qui appartient au peuple d'Israël :

Vous ne commettrez pas d'injustice dans le jugement ; tu n'auras ni faveur pour le petit ni complaisance pour le grand ; c'est avec justice que tu jugeras ton *compatriote* [amit]. Tu n'iras pas calomnier *ceux de ton peuple* et tu ne te dresseras pas contre le sang de ton *prochain* [réa] ; je suis le Seigneur ! Tu ne haïras pas ton *frère* en ton cœur ; tu devras reprendre ton *compatriote*, pour ne pas te charger d'un péché à cause de lui. Tu ne te vengeras pas et tu ne garderas pas rancune aux *filis de ton peuple*, mais tu aimeras ton *prochain* comme toi-même : je suis le Seigneur ! Lv 19, 15-18

Tu as bien répondu, lui dit Jésus... : « Sur cette question, Jésus n'enseigne rien d'autre que la Torah dont le sens est tout entier réuni dans ce double commandement » (Benoît XVI ; cf. Mc 12, 28-34). L'amour de Dieu et l'amour du prochain conduisent à la vie. L'œuvre qui sauve, ou plutôt le salut lui-même dans son essence, c'est d'aimer. L'Évangile ne se distingue de la Loi sur ce point qu'en ce qu'il fournit le moyen et donne la force d'accomplir cette œuvre. Jésus ne dit pas « tu vivras *éternellement* », mais « tu vivras », parce que la vie éternelle a déjà commencé dès ici-bas pour celui qui croit et aime (Jn 6, 47 ; 1 Jn 3, 14).

Mais lui, voulant se justifier... : puisque Jésus l'a fait répondre à sa propre question, le prenant en quelque sorte au piège qu'il tendait, le légiste veut malgré tout se justifier de l'avoir posée, il veut faire croire à sa bonne intention et à sa justice ; ou peut-être a-t-il senti une accusation et même une condamnation dans ces mots : « Fais ainsi et tu vivras ». Condamné par la loi parfaite qu'il vient de formuler lui-même, il prétexte de l'obscurité de la lettre de la Loi.

...dit à Jésus : « Et qui est mon prochain ? » : le terme *prochain* appartenant à la Parole de Dieu est incontestable, mais il demande, comme l'ensemble des Écritures, à être interprété. D'après Lv 19, 15-18, il était seulement synonyme de *compatriote*, *concitoyen*, *coreligionnaire* ; il avait donc un sens restreint qui n'incluait certainement pas ceux tenus pour hérétiques, tels les samaritains. Faisait polémique cependant la question de l'appartenance au peuple ; « ce qui restait en débat, c'était de savoir où tracer les frontières internes » (Benoît XVI) ; qui était membre du peuple vraiment et pouvait être considéré comme prochain ? Ici Jésus opère un dépassement considérable en élargissant le concept recouvert par ce terme. Il ne renvoie plus à la Loi mosaïque comme lors de la première question, parce qu'elle était imparfaitement interprétée sur ce point et prêtait à disputes ; il choisit de répondre par une parabole qui déplace la question tout en l'honorant. Cette parabole montre que la réponse est naturellement écrite dans tout cœur humain droit.

Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho⁴... : Jésus parle simplement d'un *homme*, il ne donne aucune autre précision, il veut avant tout souligner son humanité – le texte grec porte le terme *anthropos* – sans considération de sa condition sociale et religieuse. Qu'il s'agit d'un juif pratiquant se laisse néanmoins deviner du fait qu'il vient de Jérusalem, la cité sainte. La route descendant de façon si impressionnante de Jérusalem à Jéricho, en plein désert, était propice aux guets-apens. **...le laissant à demi mort** : précision importante pour ce qui va suivre.

Le prêtre et le lévite : deux hauts représentants du peuple juif, spécialistes eux aussi de la Loi « et de la question du salut et voués à son service » (Benoît XVI), empruntent la même route et, bien que voyant cet homme dans une situation de grande détresse, passent outre – *antiparerchomai*, passer à l'opposé. La raison de leur désintérêt pour cet homme n'est pas exprimée. Mais s'ils pensent qu'il est mort, ils veulent éviter de se rendre impurs à son contact selon cette prescription du Lévi-

3 « Garder les paroles de Dieu doit s'entendre de l'accomplissement de ses préceptes. En vain les garde-t-on dans la mémoire si on ne les garde aussi dans la vie » S. Augustin, *In Ps 118, serm. 5, 1*.

4 La distance qui sépare les deux villes est d'environ 30km.

tique : « Le Seigneur dit à Moïse : Parle aux prêtres, fils d'Aaron ; tu leur diras : Aucun d'eux ne se rendra impur près du cadavre de l'un des siens, sinon pour sa parenté la plus proche : mère, père, fils, fille, frère » (Lv 21, 1-2)⁵. Ils font alors prévaloir une loi culturelle, qui a bien sûr sa valeur, mais qui ne doit pas tenir face à la nécessité de secourir urgemment cet homme, qui plus est très probablement juif. On rejoint ici les avertissements de Jésus aux pharisiens à propos du sabbat (Lc 6, 1-11 ; 13, 10-17; 14, 1-6) et qui se résument dans cette formule : « Le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat » (Mc 2, 27).

Mais un Samaritain, qui était en voyage, arriva près de lui... : aux yeux du légiste, à la différence du prêtre et du lévite, un samaritain ne pouvait qu'être indigne de respect, puisque les samaritains étaient considérés comme hérétiques par les juifs et que la haine envers eux s'était trouvée attisée lorsque « quelque temps auparavant, entre l'an 6 et 9, durant les fêtes de la Pâque juive [ils] avaient souillé le Temple de Jérusalem en y répandant des ossements humains » (Benoît XVI) ; c'est évidemment à dessein que Jésus donne le bon rôle à cet homme extérieur au peuple d'Israël et qui, d'un point de vue légaliste, n'a aucune raison de porter secours au blessé. « Rien ne [l']oblige à voir son prochain dans l'homme agressé » (Benoît XVI). Mais Jésus, qui n'a pas été accueilli dans un village de samaritains sous le prétexte qu'il faisait route vers Jérusalem (Lc 9, 51-56), qui a donc été rejeté pour une raison religieuse, au mépris de ce service d'humanité qu'est l'hospitalité⁶, Jésus signifie néanmoins que pour ce samaritain, le prochain, c'est l'être humain, quel qu'il soit, dont Dieu le rapproche par hasard et qui a besoin de son secours. Le terme *odeuôn*, « qui était en voyage », rappelle qu'il eût pu se croire dispensé de la miséricorde envers ce non compatriote.

et fut pris de pitié : la première réaction du samaritain ne relève pas de la réflexion ; il ne se pose de question ni sur l'identité du blessé, ni sur le risque qu'il y aurait à lui porter assistance ; sa première réaction est d'être littéralement « pris aux entrailles » ; le verbe grec employé ici, *splagchnizomai*, a pour substrat hébreu et araméen le verbe *raham* qui vient de *rèhèm*, le sein d'une femme, d'une mère ; par ailleurs dans les évangiles, il est toujours appliqué à Jésus ou à des personnages de parabole qui représentent Dieu. Le samaritain est bouleversé à l'intime. Loin de se demander si cet homme entre dans la catégorie *prochain*, il se fait son prochain, puisque, dit le texte, **il s'approcha**.

banda ses plaies, y versant de l'huile et du vin : la miséricorde ressentie par le samaritain ne reste pas à l'état de sentiment, elle se traduit dans des actes concrets et simples de première urgence qui visent à soulager corporellement le malheureux.

puis le chargea sur sa propre monture : ce geste oblige le samaritain à marcher ; il renonce de la sorte à un certain confort personnel pour aider l'autre.

le mena à l'hôtellerie et prit soin de lui : non seulement le samaritain donne de son temps en conduisant l'homme dans une hôtellerie, mais il donne de sa personne en prenant soin de lui ; ce « prendre soin » peut recouvrir non seulement une aide matérielle et corporelle, mais aussi psychologique – par l'écoute et le dialogue – et spirituelle en essayant de lui faire lire son malheur du point de vue de la foi. « Nous donnerons toujours trop peu si nous ne donnons que des choses matérielles » (Benoît XVI).

Le don ne doit pas être seulement matériel, ni fait anonymement comme on se débarrasserait d'un pauvre en lui jetant un sou ! Il en va de l'aumône comme de l'acte charitable du Bon Samaritain, qui consiste premièrement à ne pas détourner du pauvre son visage : à prendre conscience que l'homme dans le besoin qui m'aborde est par le fait même devenu mon prochain, et que je dois commencer par lui donner mon attention, à établir de lui à moi un rapport personnel, d'autant plus nécessaire que son malheur le rend plus honteux et vulnérable en son honneur d'homme. Il est à reconnaître mon égal et même, comme disait superbement S. Vincent de Paul, « mon Maître », parce que, de son besoin, le Christ se tient pour solidaire si bien qu'en Lui c'est le visage du Seigneur que je rencontre. BCE 259

⁵ Prescription encore plus stricte pour le grand prêtre (cf. Lv 21, 11). Pour un laïc, cf. Nb 5, 6.

⁶ Cf. Règle de S. Benoît, 42, 10 et 53 sur la réception des hôtes (« On leur témoignera toute l'humanité possible »)

Le lendemain, il tira deux deniers et les donna à l'hôtelier en disant : Prends soin de lui : pressé par ses propres nécessités, le samaritain ne peut continuer à s'occuper de cet homme ; il ne l'abandonne pas cependant et le confie à quelqu'un d'autre en s'assurant par un don – deux deniers équivalaient à deux journées de travail – et une parole que l'on poursuivra son œuvre à son exemple. Il sait donc entrer en collaboration pour venir aide et n'a pas l'orgueil de vouloir tout faire tout seul. Après avoir amené le blessé jusqu'à l'hôtellerie, il eût pu se croire déchargé de toute responsabilité à l'égard de cet homme et le remettre aux soins des juifs, en leur disant : « C'est votre prochain plutôt que le mien ». Mais la compassion, qui l'a poussé à commencer, l'oblige à finir.

et ce que tu auras dépensé en plus, je te le rembourserai, moi, à mon retour : il y a un suivi dans l'assistance du samaritain qui tient compte des personnes impliquées dans cette histoire, c'est-à-dire et de l'homme blessé et de l'hôtelier ! D'un côté, la miséricorde, de l'autre la justice.

Lequel de ces trois, à ton avis, s'est montré le prochain de l'homme tombé aux mains des brigands ? » : retour au dialogue avec le légiste. Jésus déplace la question qui n'est plus *qui est proche de moi*, mais *qui s'est fait proche de l'autre*.

Il dit : « Celui-là qui a fait la miséricorde envers lui. » : le terme *samaritain* étant abominable pour un juif, le légiste use d'une périphrase pour ne pas l'employer. Mais alors il confesse que le samaritain s'est comporté d'une manière divine, à la manière même de Dieu envers David et sa descendance selon 2 S 22, 51 : « *Il [Dieu] fait miséricorde à son Oint, à David et à sa descendance à jamais* » (cf. aussi Ps 18, 51) ; et conformément à la volonté divine exprimée en Jr 9, 23 : « Je suis le Seigneur qui fait miséricorde, droit et justice sur la terre. Oui, *c'est en cela que je me complais*, oracle du Seigneur ! » (cf. aussi Gn24, 12.14 ; Ex 20, 6 ; Dt 5, 10).

Et Jésus lui dit : « Va, et toi aussi, fais de même. » : la recommandation de Jésus rejoint celle qu'il avait faite au v. 28 ; elle invite le légiste à se montrer le prochain de tout homme, donc à considérer tout homme comme son prochain. Il suffit pour que quelqu'un soit notre prochain, qu'il soit homme.

Les Pères de l'Église donnent une explication christologique de cette parabole. Ils « l'interprètent à l'échelle de l'histoire universelle » (Benoît XVI) : Jérusalem représente le paradis ; Jérico, le monde déchu ; l'homme à demi-mort, l'humanité dépouillée – *spoliata* – des biens surnaturels et blessée – *vulnerata* – dans sa nature ; les brigands, le diable, les mauvais anges, les oppresseurs en tout genre, bref l'irruption du mal ; le prêtre et le lévite, la Loi ancienne [« l'histoire en elle-même, avec ses cultures et ses religions, ne constitue pas à elle seule la source du salut » (Benoît XVI)] ; le Samaritain, Jésus lui-même qui vient faire miséricorde [« Dieu lui-même, qui est pour nous l'étranger lointain, s'est mis en route pour prendre soin de sa créature blessée. Dieu si loin de nous s'est fait notre prochain en Jésus-Christ » (Benoît XVI)]⁷ ; l'huile et le vin, les sacrements et la grâce divine ; l'hôtellerie, l'Église ; le retour attendu du Samaritain, la parousie du Christ (cf. Lc 19, 15). Cette interprétation christologique nous fait prendre conscience « que nous avons besoin de Dieu, qui se fait notre prochain, pour parvenir à être le prochain de tous les autres » (Benoît XVI).

⁷ S'il semble indigne du Christ d'être *Samaritain*, Origène répond que, traité par ses adversaires de « Samaritain, possédé d'un démon » (Jn 8, 48-49), Jésus a récusé la seconde accusation, non la première. Car *Samaritain* signifierait étymologiquement *gardien* ce en quoi il se reconnaissait volontiers.